Quand Bartolone augmente son cabinet de 240.000 euros

21/12/2015 à 17h00

Entre 2013 et 2014, le cabinet du président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, aura bénéficié d'une augmentation de 6% de sa rémunération. Presque 240.000 euros. Une coquette somme pour celui qui, tout juste installé au "Perchoir", prônait "un devoir d'exemplarité".



En promettant de quitter la présidence de l'Assemblée nationale pour celle de la Région Ile-de-France, en cas de victoire du Parti socialiste et de ses alliés aux élections régionales, Claude Bartolone donnait la juste mesure de l'intérêt du poste de patron de l'exécutif de la région capitale : des subventions a distribuer – le gros des cinq milliards de budget – et des boulots a filer -une trentaine de collaborateurs au cabinet, sans compter les organismes associés. Les urnes ont parlé, il a perdu et …. il retrouvera

donc l'Hôtel de Lassay. Mais le parachute est douillet.
La vie à la résidence du président de l'Assemblée Nationale est plutôt bonace : restaurant, huissiers et surtout 19 personnes à son cabinet. La certification des comptes de l'Assemblée nationale par la Cour des comptes en apporte une nouvelle preuve. L'employeur Bartolone prend soin de son cabinet et des personnels contractuels qui lui sont attachés : presque 240.000 euros de plus en 2014. Soit une progression de 6 % d'une année sur l'autre. En tout, le personnel contractuel de la présidence, essentiellement les 19 membres de son cabinet, affiche selon le document de la Cour des comptes une rémunération globale de 2,86 millions d'euros au titre de 2014, contre 2,7 en 2013. A ces montants, doivent être ajoutées les cotisations sociales, qui représentent pour l'Assemblée 50% de la rémunération totale. Bref, on passe de 4,050 millions d'euros en 2013 à 4,3 millions en 2014…
A titre de comparaison, Bernard Accoyer qui occupait le poste précédemment ne disposait que de 13 collaborateurs, pour un budget total de 3,15 millions d'euros en 2011, charges comprises. En 3 ans, la progression aura donc été fulgurante : 1,2 million, plus de 33% d'augmentation. Son directeur de cabinet plaide cependant pour une illusion d'optique : « Nous avons régularisé certaines situations. Des personnels étaient payés par d'autres administrations. C'était le cas de mon prédécesseur par exemple. » Voilà qui paraît étonnant : les administration se doivent de compenser à l'euro près les personnels qu'elles se « prêtent » …
(…) Marianne